



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

BILAN 2021 DU
PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD
DES PERSONNES
HANDICAPÉES
2019-2021

Publication : mai 2022



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES	4
ENGAGEMENTS AUPRÈS DE SON PERSONNEL ET DE SA CLIENTÈLE	4
GESTION DES PLAINTES	5
MESURES D'ACCOMMODEMENT	5
BILAN DES MESURES PRISES AU COURANT DE L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021	6
EMBAUCHE, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE LA CCQ	7
ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL DE LA CCQ AYANT UN HANDICAP	10
ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ	12
ACCESSIBILITÉ AUX PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE	13
DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORISÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2022	20
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	21
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	22
COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES	23



INTRODUCTION

Depuis plus de 13 ans, la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'investit dans l'intégration des personnes handicapées en réduisant les obstacles vécus tout au long de leur carrière. D'ailleurs, ses efforts ont été reconnus par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). En effet, le jury de l'OPHQ a sélectionné la CCQ comme finaliste dans la catégorie « Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics » pour le prix À part entière 2016.

Cette reconnaissance a permis de valoriser le travail du personnel de la CCQ qui fait une différence dans l'offre de service à la clientèle.

Dans le processus d'élaboration et de reddition de compte du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la CCQ a proposé un plan soit d'une durée de trois ans (2019-2021) tout en assurant une reddition de compte annuelle. Ainsi, ce document dresse le bilan des mesures prises dans le courant de l'année 2021. Les mesures planifiées pour 2022 seront présentées dans un nouveau plan.

Le plan d'action de la CCQ est établi conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chap. E-20.1).

Le plan d'action de la CCQ contribue à la promotion d'une industrie plus inclusive et respectueuse des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Plus particulièrement, il a été conçu en réalisant l'inventaire d'obstacles que peuvent vivre les personnes handicapées et vise à mettre en place des mécanismes de correction afin de diminuer les enjeux qui touchent l'intégration à l'industrie de la construction de ces personnes. Les groupes visés par les mesures de ce plan d'action sont :

- les membres du personnel de la CCQ ;
- les travailleuses et travailleurs de l'industrie de la construction, actuels ou retraités ;
- les entreprises de l'industrie ;
- le grand public qui recherche des informations sur l'industrie ou sur les services offerts par la CCQ.

ENGAGEMENTS DE LA CCQ AUPRÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avec la mise en œuvre du plan d'action, la CCQ s'engage à accroître la participation sociale des personnes handicapées dans l'industrie de la construction. La politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité définit la personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».



Engagements auprès de son personnel et de sa clientèle

La *Déclaration de service à la clientèle* contient les engagements de la CCQ et de son personnel envers sa clientèle. Ces engagements expriment la volonté de la CCQ d'offrir un service de qualité, plus particulièrement à la main-d'œuvre et aux employeurs de l'industrie de la construction. Cette déclaration s'inscrit dans la continuité de la *Politique de service à la clientèle* adoptée en 1998 par la CCQ. En poursuivant le virage technologique de son offre de service, la CCQ continue à servir sa clientèle par téléphone, par courrier postal, par l'entremise de son site Web et en personne par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux. La CCQ s'est notamment engagée à offrir des services adaptés aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, visuelle, auditive ou intellectuelle. Voici quelques actions qui en découlent :

- Adapter, sur demande, le processus de sélection du personnel de la CCQ pour tenir compte du handicap du postulant, notamment en s'assurant que les entrevues se déroulent dans des locaux accessibles universellement ;
- Rendre disponible aux employés de la CCQ un guide des services offerts aux personnes handicapées ;
- Tenir compte des exigences gouvernementales lors de l'analyse de la refonte du site Web ;
- Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction les services d'un lecteur et/ou d'un interprète lors de la passation d'un examen de qualification ;

Gestion des plaintes

PLAINTES REÇUES ET TRAITÉES

En 2021, le Bureau des plaintes de la CCQ n'a été saisi d'aucune plainte ni d'aucun commentaire portant tant sur les documents et les services offerts au public pour les personnes handicapées. En cela, aucune mesure d'accommodement n'a dû être mise en place.

Du côté du service à la clientèle, cinq demandes d'information ont été enregistrées sous le sujet « Personnes handicapées » et trois d'entre elles ont nécessité un accompagnement de la Section de la diversité et de l'innovation sociale de la CCQ.

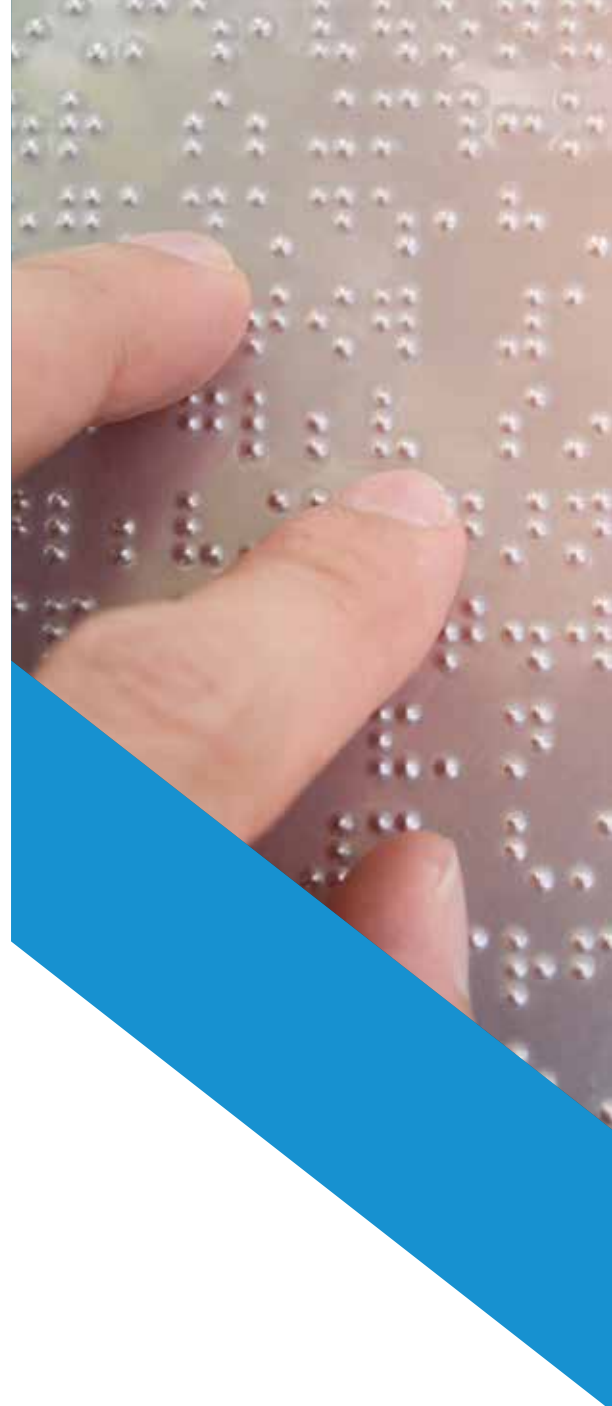
Mesures d'accommodement

LECTEURS ET INTERPRÈTES

Des services de lecteur et/ou d'interprète sont offerts par la CCQ aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, afin de faciliter la passation des examens de qualification et la réalisation d'activités de perfectionnement.

Sur demande, une plage de temps est également accordée à la personne et à son interprète afin de s'entendre sur les signes qui seront employés. Il est aussi possible d'accorder, au besoin, plus de temps pour compléter l'examen de qualification.

En fonction de ces demandes, 63 séances d'examen avec lecteur, dont 3 aussi avec interprète ont eu lieu afin de répondre à des besoins particuliers en raison de limitations fonctionnelles. Du temps supplémentaire a été accordé lors de 13 séances d'examen, afin de permettre aux candidats et aux candidates en situation de handicap de finaliser leur examen. En ce qui concerne les activités de perfectionnement, six ont eu lieu avec interprète.



BILAN DES MESURES PRISES AU COURANT DE L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

CATÉGORIE

EMBAUCHE, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL DE LA CCQ

OBSTACLE

MANQUE DE MOYENS
MIS EN PLACE POUR RECRUTER
DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

FAVORISER L'EMBAUCHE DE
PERSONNES HANDICAPÉES AU SEIN
DES EFFECTIFS DE LA CCQ

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandations
1. Établir un partenariat avec le service de placement destiné aux personnes handicapées des cégeps et des universités pour diffuser les offres d'emploi disponibles à la CCQ	Nombre de postes affichés au service de placement destinés aux personnes handicapées, par année Nombre de curriculum vitae (CV) provenant des services de placement destinés aux personnes handicapées	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action
2. Effectuer une veille stratégique à propos des nouvelles pratiques pour l'intégration des personnes handicapées	Nombre de candidatures retenues issues de l'un de ces services, par année	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action – indicateur à préciser
3. Adapter, sur demande, le processus de sélection pour tenir compte du handicap du postulant, notamment en s'assurant que les entrevues se déroulent dans des locaux accessibles universellement	Nombre de pratiques qui ont été modifiées ou ajoutées	Aucune demande reçue	En continu
4. Réaliser un bilan de la diversité (incluant les personnes handicapées) auprès du personnel de la CCQ dans le cadre du renouvellement du Plan d'accès à l'égalité en emploi	Nombre de demandes et nombre de processus de sélection ajustés, par année Réalisation du bilan	Le rapport d'implantation du Programme d'accès à l'égalité en emploi a été transmis à la CDPDJ au mois d'octobre 2021	En continu

OBSTACLE

MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LA CLIENTÈLE AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

FORMER LES NOUVEAUX EMPLOYÉS DE LA DIRECTION DU SERVICE À LA CLIENTÈLE RELATIVEMENT AUX BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES, EN MATIÈRE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE SERVICES

Mesure mise en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandation
5. Traiter de l'accessibilité des personnes handicapées dans le cadre des journées d'accueil destinées aux nouveaux employés du service à la clientèle	Nombre de ressources ayant reçu la formation, par année	27 nouvelles ressources formées en 2021	En continu



OBSTACLE

MANQUE DE CONNAISSANCES DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LA CLIENTÈLE AU SUJET DES BESOINS PARTICULIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF

SENSIBILISER RÉGULIÈREMENT LES EMPLOYÉS EN CONTACT AVEC LA CLIENTÈLE AUX DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandations
6. Poursuivre la formation aux employés portant sur l'accueil des personnes handicapées par un organisme spécialisé dans ce domaine d'activité	Nombre de ressources ayant reçu la formation, par année	Non réalisée à cause de la situation qui prévaut avec la pandémie	Relancer la formation lors du retour en présentiel
7. Créer des communications sensibilisant le personnel aux obstacles vécus par les personnes handicapées	Nombre de ressources ayant reçu une séance de sensibilisation	Une nouvelle publiée dans l'Intranet le 2 juin 2021	En continu
8. Sensibiliser les employés de la CCQ aux notions de diversité et d'inclusion, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées	Nombre de ressources ayant reçu une séance de sensibilisation	129 personnes ont été formées lors de 10 formations	En continu (10 fois par année)
9. Formuler une grille d'analyse en matière de diversité et d'inclusion qui inclut les critères à considérer pour les besoins des personnes handicapées lors du développement d'un nouveau projet	Grille élaborée et accessible à tous les employés de la CCQ	Non réalisée	Action à réévaluer
10. Formation aux coordonnateurs de services aux personnes handicapées et aux responsables de plans d'action offerte par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	Formation reçue	Formation reçue par la coordonnatrice de services aux personnes handicapées en octobre 2021	En continu selon les besoins

CATÉGORIE

ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL DE LA CCQ AYANT UN HANDICAP

OBSTACLE
MANQUE DE POSTES DE TRAVAIL
RÉPONDANT AUX BESOINS DES
PERSONNES HANDICAPÉES

OBJECTIF
ADAPTER LES POSTES DE TRAVAIL
AUX BESOINS DES EMPLOYÉS
AYANT UN HANDICAP

Mesure mise en œuvre	Indicateur	Résultats	Recommandation
11. Offrir sur demande à tout employé handicapé les services d'évaluation de ses besoins en ergonomie et en adaptation	Nombre de demandes d'adaptation traitées par année	148 évaluations ergonomiques ont été effectuées ou seront effectuées, cela ne tient cependant pas compte du handicap du personnel	Évaluer si les données peuvent être plus segmentées pour le prochain plan d'action



OBSTACLE

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAS D'URGENCE OU LORS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

OBJECTIF

ADAPTER LE PLAN D'ÉVACUATION POUR ASSURER LE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL HANDICAPÉ, LE FAIRE CONNAÎTRE DES INTERVENANTS CONCERNÉS ET S'ASSURER DE SON EFFICACITÉ

Mesure mise en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandation
12. Veiller à la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour les employés ayant besoin d'aide ; désigner, annuellement, des accompagnateurs en s'assurant qu'ils sont connus des collègues de travail ayant un besoin d'accompagnement ; et nommer des substituts	Mise à jour de la liste des personnes handicapées et de leur localisation dans les bureaux de la CCQ Mise à jour de la liste des accompagnateurs et des substituts	Réalisée 2 personnes ont besoin d'accompagnement et 2 accompagnateurs sont désignés	Annuellement

CATÉGORIE

ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBSTACLE
PROBLÈMES D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES À CERTAINS LOCAUX ET BÂTIMENTS DE LA CCQ

OBJECTIF
ÉLIMINER OU RÉDUIRE, SELON LE CAS, LES OBSTACLES RELATIFS À L'ACCÈS AUX LOCAUX ET AUX BÂTIMENTS

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandations
13. Considérer l'accessibilité des personnes handicapées dans les offres soumises par les locataires dans les projets de déménagement	Nombre de situations observées par année	Réalisée Bail signé pour le nouveau bureau de la Rive-Sud dans un édifice accessible	En continu
14. Mettre en œuvre des actions déterminées pour l'amélioration de l'accessibilité aux locaux et aux bâtiments	Nombre d'actions mises en œuvre	Réalisée Aménagement d'une salle de toilettes avec accès universel au bureau régional de Montréal	En continu



CATÉGORIE
ACCESSIBILITÉ
AUX PRODUITS ET
SERVICES OFFERTS
À LA CLIENTÈLE

OBSTACLE

AUCUNE CONNAISSANCE QUANT
 AU NOMBRE DE PERSONNES
 HANDICAPÉES DANS L'INDUSTRIE
 DE LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

RECENSER LES OBSTACLES RENCONTRÉS PAR
 LES PERSONNES HANDICAPÉES TRAVAILLANT
 DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, AFIN
 DE LEUR OFFRIR DES SERVICES APPROPRIÉS

Mesure mise en œuvre	Indicateur	Résultat	Recommandations
15. Comprendre le cheminement des travailleurs en démarche de réadaptation à la suite d'un accident sur un chantier de construction	Recensement des problèmes	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action



OBSTACLE

FAIBLE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE RELATIVEMENT À LEURS BESOINS PARTICULIERS ET AUX SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

OBJECTIF

INFORMER LA CLIENTÈLE SUR LEURS BESOINS ET SUR LES SERVICES QUI LEUR SONT OFFERTS

Mesure mise en œuvre	Indicateur	Résultats	Recommandation
16. Publier de l'information sur les différentes plateformes s'adressant à la clientèle externe	Nombre de publications	Publications sur Facebook et LinkedIn lors de la Journée internationale des personnes handicapées et de la Semaine québécoise des personnes handicapées Publication du bilan et de la mise à jour du PAPH sur le site Web	En continu



OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SITE WEB DE LA CCQ

OBJECTIF

ADAPTER LE SITE WEB AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandations
17. Tenir compte des exigences gouvernementales lors de l'analyse de la refonte du site Web	Mise en ligne du nouveau site Web respectant les normes WAG1	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action
18. Impliquer une ou des personnes ayant une incapacité lors de tests utilisateurs réalisés dans des environnements de tests complets, une fois le site déployé sur la version à jour du gestionnaire de contenu du site Web	Tests utilisateurs faits par une personne ayant une incapacité	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action
19. Offrir à l'utilisateur de l'information et des composants de l'interface utilisateur présentés de façon qu'il puisse les percevoir en proposant, par exemple, des équivalents textuels à tout contenu non textuel	Nombre d'équivalents textuels rendus disponibles	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action

OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU SITE WEB DE LA CCQ

OBJECTIF

ADAPTER LE SITE WEB AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandations
20. Proposer des composants de l'interface utilisateur et de navigation à tous les usagers. Par exemple, permettre l'exécution de toutes les fonctionnalités à partir du clavier ou laisser suffisamment de temps à l'utilisateur pour lire et utiliser le contenu	Intégration des composants de l'interface utilisateur pour tous les usagers	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action
21. Faire en sorte que les informations et l'utilisation de l'interface utilisateur soient compréhensibles et prévisibles	Information et utilisation de l'interface utilisateur compréhensibles et prévisibles	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action
22. Intégrer le contenu offert de manière qu'il puisse être interprété par des technologies d'assistance pour les personnes en situation de handicap (ex. : lecteur d'écran)	Contenu du site Web pouvant être interprété par les technologies d'assistance	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action

The screenshot shows the website of the Commission de la construction du Québec (CCQ). The main navigation bar includes links for 'Qui sommes-nous?', 'Contactez-nous', 'Services en ligne', and 'Grand public'. A search bar is also present. Below the navigation, there is a horizontal menu with categories like 'Conformité, vérification et enquête', 'Effectuer des travaux', 'Cargés et vacances', 'Accéder à l'industrie de la construction', 'Relations de travail', 'Certificat de compétence', 'Orientation', and 'Autres rubriques'. A secondary menu lists various services and programs. The main content area features a section titled 'Engagement auprès des personnes handicapées' with a sub-section 'Plan d'action à l'égard des personnes handicapées'. A sidebar on the right contains 'Liens rapides' and 'Formulaires'.

OBSTACLE**DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX EXAMENS DE QUALIFICATION****OBJECTIF****FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE AUDITIVE OU VISUELLE**

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandations
23. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles les services d'un lecteur et/ou d'un interprète lors de la passation d'un examen de qualification	Nombre de séances avec lecteur et/ou interprète offertes, par année	63 personnes ont bénéficié de séances avec lecteur 3 personnes ont bénéficié de séances avec interprète	En continu
24. Accorder, sur demande, au travailleur et à l'interprète du temps afin de s'entendre sur les signes qui seront employés lors de la passation de l'examen de qualification	Nombre de séances avec temps supplémentaire accordé entre le travailleur et l'interprète pour les signes qui seront utilisés	3 personnes ont bénéficié de temps supplémentaire	En continu
25. Accorder, sur demande, plus de temps pour compléter l'examen de qualification	Nombre de séances ayant nécessité plus de temps pour l'achèvement d'un examen	13 personnes ont bénéficié de temps supplémentaire	En continu
26. Offrir des examens sur ordinateur portable par l'entremise d'un environnement Web répondant à la norme WCAG (2019)	Nombre de passations d'examens réalisés sur ordinateur portable	13 781 examens	En continu

OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

OBJECTIF

FACILITER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE AUDITIVE OU VISUELLE

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandations
27. Offrir gratuitement, sur demande, aux personnes admissibles au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, les services d'un lecteur et/ou d'un interprète lors d'activités de perfectionnement	Nombre de séances avec lecteur et/ou interprète offertes, par année	3 personnes ont bénéficié de séances avec interprètes	En continu



OBSTACLE

DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION OU DE RÉINTÉGRATION DES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES AUX MÉTIERS ET OCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

OBJECTIF

AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'INDUSTRIE DES TRAVAILLEURS AYANT UN HANDICAP

Mesures mises en œuvre	Indicateurs	Résultats	Recommandations
28. Sensibiliser les employeurs à l'intégration des personnes handicapées et à la réintégration en emploi des travailleurs ayant subi un accident de travail	Nombre de communications de sensibilisation	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action
29. Offrir de l'information à propos des particularités du marché de l'emploi dans l'industrie de la construction aux organismes d'insertion en emploi pour les personnes handicapées	Nombre de séances d'information données aux organismes communautaires	Non réalisée	Cette mesure sera conservée au prochain plan d'action

DÉTERMINATION DES OBSTACLES PRIORISÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2022

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022, disponible dans la section « Documentation » du www.ccq.org, les obstacles relevés dans les prochains tableaux tiennent compte des quatre domaines suivants :

- Embauche, formation et sensibilisation du personnel ;
- Intégration du personnel ayant un handicap ;
- Accessibilité aux locaux et aux bâtiments de la CCQ ;
- Accessibilité aux produits et services offerts à la clientèle.

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action 2019-2021 a été adopté le 3 avril 2019 par le conseil d'administration de la CCQ.

Ce bilan a été déposé à la rencontre du conseil d'administration du 25 mai 2022.

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, ce bilan et le plan d'action sont rendus disponibles au public en format électronique et en version adaptée sur le site Web de la CCQ, au ccq.org. Il est également offert en média imprimé ou adapté sur demande auprès de la coordonnatrice de services aux personnes handicapées de la CCQ.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des différentes directions de la CCQ, incluant la coordonnatrice de services aux personnes handicapées. Les directions représentées au groupe de travail en 2021 sont :

- Direction des affaires publiques et des communications
- Direction des analyses stratégiques et de la diversité
- Direction des avantages sociaux
- Direction de la formation professionnelle
- Direction de la gestion de la main-d'œuvre
- Direction des ressources humaines et de la transformation
- Direction des ressources matérielles
- Direction du service à la clientèle



COORDONNATRICE DE SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Enfin, la personne responsable des services aux personnes handicapées est Josée Rochon, chargée de projet, section de la diversité et de l'innovation sociale. Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts par la CCQ aux personnes handicapées peuvent lui être directement adressés.

Ses coordonnées sont :

Josée Rochon
Chargée de projet, diversité et Innovation sociale
Commission de la construction du Québec
8485, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2M 0A7

514 341-7740, poste 6787
Sans frais : 1 877 941-7740

josee.rochon@ccq.org





COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC